

Notre Dame des Landes et les Grands Projets Inutiles : actualités en 2015

► 15 déc 2015 : Quelle est la question la plus urgente pour les habitants de notre Région ?

Le réchauffement climatique ? Le chômage ? La formation et l'insertion des jeunes ? Hé bien, non ! C'est l'évacuation des occupants de la ZAD de NDDL, selon Bruno Retailleau. C'est pourquoi, son premier acte a été de demander un rendez-vous au Premier Ministre pour l'obtenir.

Pour lire le communiqué des élu.e.s écologistes à la Région, anciens et nouveaux, [cliquer ici](#)

► **NDDL : des pilotes de ligne s'expriment et signent !** Suite à l'article de Ouest-France du 9 déc. ("Un aéroport en fin de vie"), les pilotes signataires ci-dessous se sont vu refuser un droit de réponse. Pour voir leur intervention, [cliquer ici](#)

► **Rassemblement de soutien aux expropriés** Jeudi 10 déc. à 11h devant le Palais de justice à Nantes

Dernière nouvelle :

Les avocats des 11 familles avaient quasiment obtenu un accord des avocats de Vinci pour reporter l'audience. Mais le Président du tribunal a refusé ce report. Et finalement, **les avocats de AGO-Vinci ont retiré leur dossier** (il faut croire que cela a du souffler très fort !).

Comme l'a dit l'avocat Erwan Lemoigne, l'épée de Damoclès n'est pas seulement éloignée, elle est remise au fourreau pour un certain temps.

Elen Debost, Secrétaire régionale EELV a écrit : *"C'est une victoire, une vraie et un immense soulagement pour les 11 familles concernées. Une nouvelle illustration, de l'image des 3 piliers de la lutte :*

- *la mobilisation citoyenne,*
- *l'action politique : l'accord conclu ce week-end n'avait plus aucun sens si les familles avaient aujourd'hui été expulsées, pour que cet accord politique aboutissent, il fallait une décision de ce type de ce matin,*
- *la lutte juridique."*



11 familles habitant la Zone de NDDL (dont 4 agriculteurs) sont assignées à comparaître en référé devant le tribunal de Grande Instance de Nantes à la demande de Vinci Airport pour une expulsion sous astreinte de plusieurs centaines d'euros par jour.

AGO/Vinci, qui agit pour le compte de l'État via le ministère de l'Écologie, réclame :

- l'expulsion immédiate, sinon astreinte de 200€ par jour et par dossier (4 pour certains) avec le concours de la force publique.
- saisie et séquestration des biens et cheptels ;
- pas d'application de la trêve hivernale...

L'ACIPA, révoltée par l'annonce de cette audience, appelle à :

**un rassemblement de soutien pacifique
(à visage découvert et à mains nues)
devant le Tribunal de Grande Instance de Nantes,
quai François Mitterrand à 11 heures le jeudi 10 décembre**

En raison du contexte d'état d'urgence, l'ACIPA compte sur le sens des responsabilités de chacune et chacun afin que ce rassemblement se déroule dans le calme par respect envers les personnes assignées à l'audience.

Rappel : le texte d'accord EELV-PS pour l'élection régionale reconnaît que *"Aucune date de démarrage des travaux n'est publiquement avancée, ce qui rend incompréhensible*

l'accélération brutale par AGO Vinci, concessionnaire de l'Etat, des procédures d'expulsion de familles et d'agriculteurs (...)".

► **21 nov : Suites et conséquences des attentats de Paris :**

- Le préfet de Région avoue que l'évacuation de la ZAD de NDDL n'est plus d'actualité, les forces de police étant mobilisées pour assurer la sécurité face au terrorisme. Voilà une façon de dégager en touche par rapport à une contradiction difficile à assumer pour un gouvernement qui se présente comme étant à la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique à la veille de la COP 21. Cependant les opposants à NDDL ne baissent pas la garde : la manif tracto-vélo vers Paris et la COP 21 est effectivement partie ce matin de NDDL.
- Israël : suite aux attentats de Paris le gouvernement israélien n'a rien trouvé de mieux que d'interdire le mouvement islamique composée d'arabes israéliens et d'arrêter ses dirigeants. Ce gouvernement de la droite extrême démontre qu'une politique colonialiste et ségrégationniste amène encore plus de divisions et d'insécurité. C'est un avant-goût de ce pourrait être la politique d'un FN qui serait parvenu au pouvoir...
- *"Un peuple prêt à sacrifier sa liberté pour sa sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre et il perdra les deux."* Benjamin Franklin. C'est dans cette logique qu'un certain nombre de personnalités lancent un **"appel pour le maintien des mobilisations citoyennes pour le climat"**. Pour le lire (éventuellement le signer), [cliquer ici](#)

► **Les actions :**

Pour le Convoi de vélos et tracteurs « Cap sur la COP » du samedi 21 au samedi 28 novembre :

- Vous pouvez participer à la première journée NDDL-Ancenis le samedi 21 à la Vacherit sur site : petit déjeuner à 8h 30 départ à 10 heures
- Vous pouvez rejoindre le convoi en car à l'arrivée à Paris le samedi 28 nov. Le déplacement est prévu sur une journée : départ de Notre Dame des Landes vers 4h du matin et retour vers 23h avec une participation financière de 28€ par personne. Pour monter à Saclay en car le samedi 28 novembre, s'inscrire avant le 14 novembre auprès de marzeliereyves@gmail.com et envoyer le chèque correspondant à l'ordre de ACIPA/Paris à ACIPA - BP5 - 44130 Notre Dame des Landes.
- Appel à soutien financier : adresser vos dons jusqu'au 1er décembre 2015 soit :
 - par chèque, à l'ordre de "Les potes de foin" et la mention "Cap sur la Cop" au dos, à l'adresse suivante : Les potes de foin, Saint-Jean du Tertre 44360 Vigneux de Bretagne
 - par virement, sur le compte de "Les potes de foin" Iban : FR76 4255 9000 5141 0200 0974 978 Rib : code banque 42559 / code guichet 00051 / numéro de compte 41020009749 / clé rib 78 Code BIC : CCOPFRPPXXX Toutes les participations sont les bienvenues, offrez-nous le montant qui vous fait plaisir ! Et pour suivre l'actualité du convoi rendez-vous sur : marchesurlacop.noblogs.org

► **Philippe Grosvallet**, Président du Conseil départemental 44, est furieux contre Ségolène Royal qui ose exprimer ses forts doutes sur le projet d'aéroport à NDDL. Pourtant, on connaît depuis longtemps les doutes de Ségolène royal, sur ce sujet. *"Elle n'est pas autorisée à dire ça. En d'autres temps, un ministre aurait démissionné ou aurait été renvoyé"*, insiste-t-il. Autrement dit, elle doit *"fermer sa g... !"*

Curieuse conception du débat pour celui qui écrivait dans Ouest-France le 13 déc 2014 : *"Il faut (...) imaginer de nouvelles formes d'enquêtes et de débats publics contradictoires afin que des décisions prises démocratiquement soient acceptées et respectées par tous. Il n'est pas concevable de s'en remettre uniquement à la force, à l'expertise ou aux procédures juridiques."*

Comme quoi, pour certains, les convictions peuvent varier fortement au gré de leurs intérêts électoraux...

► **Nicolas Hulot**, l'envoyé spécial du Président Hollande pour le climat rappelle son opposition à NDDL : « l'Etat doit faire un geste » écrit-il, car ce projet « vieux de plus de quarante ans [...] est vicié, gangrené. Il porte en lui les racines de la discorde. Jamais il ne se fera dans les conditions actuelles. »
Un avis de poids !

► **L'atelier citoyen** vient de publier deux rapports sur le réaménagement de Nantes Atlantique.

Cet atelier citoyen est constitué d'utilisateurs de l'aéroport, de pilotes, de chefs d'entreprise, d'architectes, d'élus, de syndicalistes, de riverains... Ils ont étudié dans le détail les chiffres indiqués par la DGAC pour justifier le projet d'aéroport à NDDL. Le résultat de leurs recherches et évaluation est détaillé dans deux cahiers sur la piste et l'aérogare.

Pour lire la présentation des deux cahiers, [cliquer ici](#)

Leurs résultats sont très parlants :

- pour réaménager la piste, il faut 25 millions € (au lieu des 355 M€ chiffrés par la DGAC)
- pour l'agrandissement/rénovation de l'aérogare de Nantes Atlantique, l'énergie nécessaire serait de 3 à 4 fois moins importante que la construction d'un nouvel aérogare à NDDL.

Une étude indépendante et objective est indispensable, avant de pouvoir trancher sur la pertinence du projet à NDDL !

► **14 sept2015 - NDDL : dernières actualités**

Travail de l'atelier citoyen : 10 vérités qui dérangent.

Les déclarations agressives du Sous-Préfet.

Pour lire l'article, [cliquer ici](#).

► **Michel Tarin nous a quittés**

C'est avec tristesse que je transmets la lettre de l'ACIPA qui annonce le décès de Michel TARIN.

Je me souviens de Michel, formé au MRJC, jeune paysan engagé.

Je me souviens de la construction d'un poulailler à laquelle j'avais donné un petit coup de mains en 1970,

et de nos discussions politiques. Je me souviens de son mariage. Je me souviens de nos retrouvailles à l'occasion de la

résistance au projet d'aéroport de NDDL. Je me souviens de sa participation à la grève de la faim...

Michel ne sera plus dans la lutte, mais il restera dans nos cœurs. Son souvenir raffermira

notre détermination.

Pour lire la lettre de l'ACIPA, [cliquer ici](#)

► **Fête et rassemblement les 11 et 12 juillet [cliquer ici](#)**

► **Le 3 juin : NDDL : audience au tribunal administratif**

L'Etat et les collectivités locales (Régions Bretagne et Pays de la Loire, département 44, Nantes Métropole, CARENE et Cap Atlantique) ont versé une première subvention de 38 millions € à Vinci (Aéroport du Grand Ouest) en 2011.

Mais ils auraient dû en avertir l'Europe au préalable pour vérifier la compatibilité avec les règles européennes, ce qui n'a été fait que 2 ans plus tard. Finalement, la Commission européenne a confirmé la compatibilité des subventions, tout en soulignant que l'information préalable de l'Europe est légalement indispensable.

En conséquence, lors de cette audience, la Rapporteuse publique a proposé de rejeter la demande de remboursement des 38 millions€, mais a proposé le paiement par AGO des intérêts sur cette somme sur 2 ans, c'est-à-dire la période où cette subvention était illégale.

Les élu.e.s opposé.e.s à l'aéroport (qui ont porté plainte) évaluent ces intérêts à 450 000 € et estiment qu'en cette période de réduction des dotations de l'Etat, ces sommes seraient plus utiles si elles étaient remboursées.

Le jugement est mis en délibéré.



► **Le 7 mai : droit de mutiler ?**

On se souvient de la manifestation massive du 22 février 2014 contre Notre Dame des Landes, ternie par des heurts, mais avec une stratégie policière incompréhensible (contestée par un syndicat de policier) et l'usage de flash-ball sur des manifestants qui n'avaient rien de "casseurs". Résultat : 3 jeunes étaient gravement blessés et l'un d'entre eux a définitivement perdu un œil.

Plusieurs plaintes ont été déposées par les familles des 3 jeunes, entre autres.

Il a fallu attendre un an pour savoir les suites données à ces plaintes. Et le résultat est tombé il y a quelques jours : ces plaintes sont classées sans suite, la Procureure de la République ayant estimé qu'il n'y avait "*pas d'éléments permettant de caractériser une infraction*".

Cet avis est d'autant plus surprenant que, depuis, le Ministre de l'intérieur a interdit l'usage de certaines armes qui avaient été utilisées lors de cette manifestation.

La coordination des opposants à NDDL a publié un communiqué qu'on peut lire [en cliquant ici](#)

Hier, la Ligue des droits de l'Homme, le Syndicat des Avocats de France et le Syndicat de la Magistrature ont également publié un communiqué de presse titré "*Pour le droit à la vérité et à la justice*".

Ils écrivent notamment : "*C'est pourquoi nous demandons que la vérité soit établie sur les manières, circonstances et conditions dans lesquelles chacune des personnes blessées l'a été, que les responsabilités soient recherchées et par conséquent la justice rendue.*"

Et ils concluent : "*nous réaffirmons que pouvoir contester collectivement ce que l'on estime être injuste, c'est exercer une liberté publique fondamentale. Manifester publiquement est une des nombreuses formes d'expression de la citoyenneté et de la démocratie ainsi que de leur apprentissage. Elle ne doit pas conduire à une mise en danger.*"

Pour lire ce communiqué, [cliquer ici](#)

► **Notre-Dame-des-Landes 2015 : 11-12 juillet 2015, APPEL**

Chauffe la lutte, pas le climat !

Une nouvelle fois, la Coordination des Opposants s'adresse à toute la population de la région, comme à tous les militants, toutes les organisations locales, nationales... et au-delà, engagés avec elle dans la lutte contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Elle les invite à partager ce grand moment de démonstration de vigueur, de détermination et de convivialité qu'est notre rassemblement estival.

Un de plus ?

Non, car si nous n'avons pas encore réussi à arracher l'abandon du projet, abandon qui serait attesté par l'abrogation de la DUP ou le début du réaménagement de Nantes-Atlantique, la période actuelle, marquée par l'attente des rendus des recours, n'a rien de passive, et nous n'avons rien lâché sur le fond. Nous ne sommes en rien dans la répétition rituelle d'une gentille kermesse estivale, mais dans la volonté de renforcer encore et encore notre solidarité et le rapport de force pour arracher cet abandon. Chauffe la lutte !

Un de trop ?

Oui, un de trop, car le projet aurait dû être abandonné depuis longtemps, si l'on s'en tient aux magnifiques discours selon lesquels la France (et ses institutions, aux différents niveaux...) serait responsable et exemplaire dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ses politiques sont en contradiction avec sa prétention à être motrice de l'accord qui doit sortir de la COP21 début décembre à Paris. Il est plus que temps que les actes se conforment enfin aux discours ! Nous l'exigerons ensemble, et notre rassemblement sera l'un des jalons importants sur le chemin de la COP21 : **il n'y a pas de planète B ! Freinons le réchauffement climatique !**

L'année 2014 a été riche en projets, en expérimentations prometteuses sur la ZAD et en travaux sur la démocratie. Nous avons encore démonté les mensonges de la soi-disant « impossibilité » de réaménager Nantes-Atlantique ou encore de la création d'emplois que procurerait la création d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes...

Mobilisons-nous, et mobilisons autour de nous pour que la France annule le projet d'aéroport Notre-Dame-des-Landes avant la COP21

Chauffe la lutte, pas le climat !

Coordination des opposants au projet de Notre Dame des Landes : plus de 50 groupes (associations, syndicats et mouvements politiques)

(COP21 : Conférence des Nations unies sur le climat qui se tiendra à Paris sous la présidence du ministre des affaires étrangères du 30 novembre au 11 décembre 2015)

► **Le 19 mars : Air France demande un agrandissement de l'aérogare....**
...Les candidats de gauche, écologistes et citoyens commencent le travail ! [cliquer ici](#)

► **Le 9 mars : Aménagements de l'aéroport actuel : des chiffres divergents** [cliquer ici](#)

► **Le 9 février : Le Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité (CSPNB) donne un avis négatif sur NDDL.** Pour lire l'article, [cliquer ici](#).

► **Le 5 février : Les élus écologistes et citoyens demandent le vote séparé, NDDL c'est NON !.** Pour lire l'article, [cliquer ici](#)

► **Le 31 janvier : l'Europe contraint la France à jouer cartes sur table.** Pour lire l'article, [cliquer ici](#)

► **Le 16 janvier 2015 : Le barrage de Sivens officiellement remis en cause**
Pour lire l'article, [cliquer ici](#)

► **Le 3 janvier 2015 : menaces physiques de la part des partisans du barrage de Sivens**

Une lettre de la Confédération Paysane du Tarn adressée aux préfets du Tarn et du Tarn et Garonne alerte sur les menaces exercées par les pro-barrage : **pour lire cette lettre,** [cliquer ici](#)

De son côté, le site internet écologiste "*Reporterre*" rend compte de la façon dont un de ses journalistes, ainsi que plusieurs de ses confrères d'autres médias, ont été empêchés d'exercer leur métier par les pro-barrage (et de leur opération "*manche de pioche*"). **Pour lire l'article,** [cliquer ici](#)

La liberté d'informer est pourtant une liberté fondamentale en démocratie...

► **Le 23 déc. : La "saturation" de l'aéroport de Nantes atlantique : Un leurre grossier !**
A grand renfort de communication de presse Vinci annonce l'atteinte de 4 millions de passagers à l'aéroport de Nantes Atlantique, et en profite pour en remettre une couche sur la "saturation" de cet aéroport (et la nécessité de réaliser le projet à NDDL, vous l'avez compris...).

Ce n'est pas la première fois que les partisans de NDDL nous jouent cet air là, toujours avec la même confusion entre la capacité de la piste à accueillir des vols, et la grandeur des locaux de l'aérogare.

La piste :

Sa capacité se mesure en nombre de mouvements d'avions dans l'année. Or on nous annonce qu'en 2014, ce nombre de mouvements sera de 45 000.

Mais il faut rappeler que ce nombre de mouvements était de 72 156 en 2000, puis 64 300 en 2012. On voit clairement que les avions sont aujourd'hui plus gros et mieux remplis. Donc les mouvements sont moins nombreux. Donc, la piste est très grandement suffisante et ne risque aucune saturation ! D'autant que la piste prévue à NDDL n'est pas plus longue et ne permettra pas d'accueillir plus de type d'avions comme les airbus A380.

Au passage, on peut aussi souligner que les avions sont plus légers, moins gourmands en carburant et moins bruyants. Cela veut dire que le plan d'exposition au bruit (PEB), grand argument évoqué par les partisans de NDDL, devrait être ré-étudié.

L'aérogare :

Par contre, il est sûr que les bâtiments de l'aérogare vont bientôt être saturés. Car là, on doit parler du nombre de personnes à accueillir.

Ce n'est pas une révélation. C'est pourquoi deux architectes ont lancé un chantier participatif pour faire un projet de réaménagement de l'aérogare (bâtiments + desserte par le rail, ...).

La "communication a-politique" de Vinci est un leurre grossier

► **Le 18 déc : l'histoire se répète**

Manuel Valls vient de déclarer sa volonté de démarrer la construction de l'aéroport de NDDL dès la fin des recours (début de l'été 2015, selon lui).

Après le refus de EELV de passer un accord pour les élections départementales en Loire-Atlantique, cela peut être interprété comme un rectificatif des déclarations du PS44 en vue d'un accord avec EELV. Le PS44 déclaraient, par exemple, accepter, après la fin des recours, l'ouverture d'une phase de remise à plat contradictoire sur ce projet. Exit, donc, cette phase de dialogue contradictoire ?

Cela me rappelle ce qui s'est passé en 2009 à la région.

Pendant tout le mandat débuté en 2004, avec une majorité Gauche et Verts, la question de NDDL n'a jamais donné lieu à des tensions, le désaccord étant systématiquement circonscrit. Et Jacques Auxiette n'a jamais fait preuve d'entêtement sur cette question,

laissant entendre qu'il s'agissait plus d'une question intéressant la Loire-Atlantique que la Région. Et à l'époque, je pensais qu'il aurait été intéressant d'explorer la possibilité d'un accord de premier tour, moyennant un certain nombre de conditions, dont la non-participation financière de la région à NDDL.

Mais lorsque les premières conversations de préparation de l'élection régionale de 2010 ont démarré, à la fin du printemps 2009, on a pu constater une crispation. En début d'été, quelques jours après la déclaration à la presse disant que EELV refuserait une alliance de premier tour avec la gauche, Jacques Auxiette faisait une déclaration très musclée à la presse pour défendre et s'engager sur le projet de NDDL. On sait, de quel entêtement il a pu faire preuve depuis...

Un bégaïement de l'histoire ?

Pour lire le communiqué de presse des élu.e.s Ecologistes et Citoyens de Nantes Métropole, [cliquer ici](#)

► **Le 17 déc : Vive l'avion !**

Très discrètement, le parlement vient de supprimer la taxe d'aéroport sur les vols de correspondance nationaux. Cela signifie, par exemple, que pour aller à l'étranger par un vol partant de Roissy, vous aurez un peu plus intérêt à prendre un avion au départ de Nantes, plutôt qu'un TGV pour attraper votre avion à Roissy (gain de 13 à 14 €).

Car c'est bien sur les vols intérieurs qu'il y a concurrence entre le transport aérien et le TGV. Cela va faire moins de taxes pour l'Etat. Mais il faut savoir faire des sacrifices pour avantager le transports aérien !

Vous avez dit gaz à effet de serre, réchauffement climatique, transition énergétique ? C'est quoi, çà ???

► **Le 11 décembre : Dernière nouvelle = modification du projet d'aéroport**



Nouvelle version qui semble appréciée...

Vous avez vu la dernière mouture du projet de NDDL concoctée par nos dirigeants ? Ils sont en forme hein ?



► **Le22nov : Quelques heurts dans les manifestations à Nantes et Toulouse**

A l'appel des Zadistes et de différents collectifs, des manifestations étaient appelées dans différentes villes, dont Nantes et Toulouse, en hommage à Rémi Fraisse et contre les violences policières, et pour "*reprendre la rue le 22 novembre*".

Plus d'un millier de manifestants à Nantes, un peu moins à Toulouse, ces manifestations ont donné lieu à quelques affrontements avec la police, mais nettement moins graves que lors des dernières manifestations.

Il faut noter que EELV n'appelait pas à participer à cette manifestation : "*Comme pour la manifestation du 1er novembre à Nantes, les conditions d'un déroulement paisible ne semblent pas être réunies. C'est pourquoi Europe Écologie - Les Verts Nantes et les élus écologistes et citoyens n'appellent pas à manifester demain. Manifester est un droit fondamental qui doit se faire dans le respect et dans le cadre d'une démarche pacifiste. Cela a eu lieu lors de l'hommage à Rémi Fraisse sur le site de Notre-Dame-des-Landes le 8 novembre dernier*".

De son côté, l'ACIPA n'appelait pas formellement à participer, mais signalait l'appel à manifester.

Signalons l'appel de quelques personnalités politiques (Geneviève Coiffard pour Attac, Françoise Verchère, ...) à constituer des "*blanc-blocs*" (par opposition aux "black-blocs" violents), vêtus de blanc pour affirmer leur volonté de manifester de façon non-violente.

► **Barrage de Sivens : Le gouvernement français mis en demeure par la Commission européenne** [cliquer ici](#)

► **Le père de Rémi Fraisse : "J'ai fait un rêve, Rémi"**

'Reporterre' publie un mot du père de Rémi Fraisse.

Pour le lire, [cliquer ici](#)

► **Le 16 nov. : survol de Nantes** ("Pavé dans la Loire" publié par Ouest-France)

Sur son site, l'association Acsan (contre le survol de Nantes), qui défend Notre Dame des Landes, cite un dirigeant d'airbus. "*En matière de bruit, les avions développés dans les années 60, dont beaucoup volent encore aujourd'hui, réveillaient en moyenne 400 personnes à l'atterrissage ; les avions actuels en réveillent 200 de moins. Ceux du futur causeront aux riverains des aéroports moins de gêne qu'une mobylette*", a déclaré ce dirigeant dans l'interview, dont un passage est repris par l'association.

C'est exactement ce que les élus opposants n'ont cessé d'expliquer à la direction générale de l'aviation civile...

► **13 nov : Mort de Rémi Fraisse : le Ministre de l'Intérieur a du mal à convaincre** [cliquer ici](#)

► **Marche le 8 nov. à NDDL de 14 à 17h contre les violences policières et judiciaires** organisée par COPAIN (agriculteurs opposés à NDDL). Communiqué de EELV : "*Nous avons toujours affirmé notre refus de toute escalade de la violence. C'est pourquoi nous demandons que cesse l'utilisation disproportionnée des forces policières et militaires et de leur armement face aux mobilisations citoyennes qui ont lieu au Testet, à Notre Dame des Landes, ou ailleurs. La mort de Rémi Fraisse témoigne de cette escalade.*

Le traitement de ces grands projets par les pouvoirs publics a pour point commun de négliger ou de parodier la recherche de solutions alternatives, le dialogue citoyen et les avis d'experts indépendants. Nous sommes déterminés à obtenir leur abandon par une lutte, tous ensemble, sans violence, en restant fidèles aux trois piliers : mobilisation sur le terrain, procédures juridiques et démarches politiques.

► **6 novembre ; Notre-Dame-des-Landes : sortir de l'impasse** Suite à l'intervention

(provocatrice) de Manuel Valls, les élu.e.s EELV ont publié le communiqué suivant :

"Dans une lettre à l'association Ailes pour l'Ouest, le Premier ministre Manuel Valls a écrit : "*la détermination de l'Etat à voir le projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes réalisé est intacte*". Par ailleurs, il rappelle que "*conformément aux engagements pris par le gouvernement, les travaux ne s'engageront qu'une fois les recours contre le projet jugés*".

Pour les écologistes, même si cette déclaration n'apporte rien de nouveau sur le fond, il est pour le moins étonnant que le Premier ministre ait choisi de ré-intervenir sur ce sujet et dans le contexte actuel. En effet, cette lettre a été écrite trois jours après le drame de Sivens. Cela est au minimum décalé sinon dangereux. Elle n'apporte rien de plus.

Les collectivités territoriales ont suspendu leurs versements financiers au syndicat mixte pour la réalisation du projet d'aéroport et de fervents défenseurs du projet laissent, pour la première fois, entrevoir leur doute sur la réalisation de cette infrastructure. Il est temps de

mettre fin à un projet désormais englué dans une nasse judiciaire et source de plus en plus de désaccords et de conflits.

Face à un immobilisme de longue date sur ce sujet, les élus écologistes et citoyens appellent au courage politique afin de mettre à profit le temps laissé par la période de recours (sans doute plus de deux ans si l'on intègre d'éventuelles procédures en appel) pour appliquer la même méthode que celle qui est aujourd'hui esquissée par Ségolène Royal sur le projet du barrage de Sivens.

Les élus estiment que les arguments de Ségolène Royal sur le barrage de Sivens considéré comme une "*erreur d'appréciation*" et un projet qui "*ne serait plus possible aujourd'hui*" sont aussi valables pour Notre-Dame-des-Landes.

La ministre de l'écologie essaye de retisser les fils du dialogue entre partisans et opposants à un projet pour trouver - enfin - des solutions alternatives. Pour le projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes, la commission de dialogue et les experts mandatés il y a deux ans par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault avaient préconisé des études complémentaires. L'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporutaires (ACNUSA) vient de le faire également. Les élus écologistes appellent à la mise en œuvre de ces préconisations dans un cadre pluraliste et partagé, seul à même de sortir de l'impasse et de l'hypocrisie actuelle.

François de Rugy, député de la circonscription Nantes Orvault Sautron, Ronan Dantec, sénateur de Loire-Atlantique, Jean-Philippe Magnen, Président du groupe des élu-e-s EELV du Conseil régional des Pays de la Loire, Pascale Chiron et Jean-Paul Huard, co-présidents du groupe des élus écologistes et citoyens à la Ville de Nantes, Marc Denis, co-président du groupe des élus écologistes et citoyens de Nantes Métropole.

► **Le 2 nov : Après la mort de Rémi Fraisse [cliquer ici](#)**

► **Le 31 oct : Profond malaise politique, après le drame autour du barrage de sivens [cliquer ici](#)**

► **Le 28 oct : Barrage de Sivens (Tarn) : tensions après la mort d'un jeune manifestant [cliquer ici](#)**

► **25 octobre : Lettre de l'ACIPA :**

Le drame du Testet ne doit pas se reproduire, ni à Notre-Dame-des-Landes, ni ailleurs !

Suite à la manifestation de ce lundi 27 octobre à Nantes, l'ACIPA condamne les dégradations commises dans le centre-ville, dans le prolongement d'un hommage à Rémi Fraisse, tué par les forces de l'ordre dans la forêt de Sivens, dans le Tarn. Hommage rendu précédemment à 18h, pacifiquement et symboliquement devant le monument aux morts face à la préfecture.

L'ACIPA n'appelle pas à participer à la manifestation organisée par des habitant-e-s de la ZAD le samedi 1er novembre à Nantes, pour les raisons suivantes :

► Les débordements violents qui suivent les manifestations que nous voulons pacifiques sont inacceptables et nous refusons de risquer d'entrer dans la spirale de violence.

► La famille de Rémi Fraisse et le collectif des opposants au barrage du Testet ont appelé au calme et non à la vengeance. Nous entendons complètement cet appel et nous nous y associons.

► Une nouvelle catastrophe est à craindre comme celle de Sivens. La lutte de Notre Dame des Landes ne doit pas connaître la même situation dramatique.

L'ACIPA ne reste pas dupe devant les tentatives de salir la mémoire de Rémi, comme de salir la légitimité de nos luttes.

Le projet de Notre Dame des Landes ne sera pas stoppé par un « martyr » mais bien par la volonté pacifique et déterminée de ses opposants qui continueront de dénoncer les énormes mensonges liés à ce dossier jusqu'à l'abrogation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) signée en 2008.

Continuons les luttes à Notre Dame des Landes, en Picardie, dans le Tarn ou ailleurs tous ensemble, en restant fidèles aux 3 piliers de notre lutte (mobilisation sur le terrain, procédures juridiques et volet politique).